Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 060-216000430-20261029-752026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département OISE

EXTRAIT N°75/2026 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BALAGNY SUR THERAIN

Nombres de membres		
Afférents au CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18

Date de la convocation
19 octobre 2026

Date d'affichage de la convocation
19/10/2026

Date d'affichage de la délibération

Objet de la délibération
Communication du rapport d'activités 2025 de la THELLOISE

L'an deux mille vingt-six et le 29 octobre à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme MORELLE Isabelle, Maire.

Présents : MORELLE Isabelle, MONVOISIN Patrice, VAUTRAIN Marie-Claire, PINCHON Francis, STAELENS Isabelle, MARION Antoine, VOISIN FONTANET Guy, CARON Laurence, DENIS André, VAUTIER Valérie, MARGERIN Benjamin, MERTEN Mélanie, BATAILLE Richard, ARHUR Sylviane, ARHUR Ludovic, GUYOLARD Yannick

Pouvoirs : CARTIER Flavie à STAELENS Isabelle, NAEGLE Laetitia à MONVOISIN Patrice

Absents : MARECHAL Philippe

Secrétaire de séance : MARION Antoine

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-39 ;
- Vu le rapport transmis par la THELLOISE
- Vu la présentation de ce rapport faite en séance par Madame le Maire;

Madame le Maire expose au Conseil municipal que, conformément à l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le président de la communauté de communes adresse chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) au cours de l'année écoulée.
Ce document présente un bilan des actions menées, des décisions prises et des moyens mobilisés dans les différents champs de compétences de la communauté de communes (compétences obligatoires, optionnelles et facultatives), ainsi que des données financières annexes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents
PREND ACTE de la communication et de la présentation du rapport d'activité 2025 de la Communauté de communes THELLOISE ;

1. **DIT** que ledit rapport est tenu à la disposition du public en mairie ;
2. **AUTORISE** Madame le Maire à accomplir toutes les formalités afférentes à la transmission de la présente délibération au contrôle de légalité, ainsi qu'à la communauté de communes.

Vote à l'unanimité

Pour le Maire
l'Adjoint Délégué
Patrice MONVOISIN

MAIRIE DE BALAGNY-SUR-THERAIN (Oise)

Pour copie conforme,
Le 30/10/2026
Le Maire,
Isabelle MORELLE